

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec), et par visioconférence le mercredi 10 mai 2023 à 18:30.

Sont présents : Paolo Galati, président; Donna Anber, commissaire et vice-présidente; Barbara Barrasso, James Di Sano, Olivia Landry et Bob Pellerin, commissaires; Tara Anderson, commissaire-parent; et Gaëlle Absolonne, directrice générale.

Également présents : Anick Brunet et Melissa Wall, commissaires; Chloée Alary et Stéphane Henley, commissaires-parents; Eloïse Robichaud, secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications par intérim; Robin Bennett, directeur du Service des ressources informationnelles; Nathalie Senecal, directrice adjointe du Service des ressources humaines; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

Présents par visioconférence : Lynda Da Silveira, directrice des Services pédagogiques; Florence Delorme, directrice du Service des affaires scolaires et de l'organisation scolaire; Michel Dufour, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; Stephanie Krenn, directrice du Service des ressources humaines; Chao Ling Pan, directeur du Service des ressources financières; et Maxeen Jolin, coordonnatrice des communications.

Absent : Frédéric Greschner, directeur général adjoint.

0.0 Ouverture de la séance

En réponse à une demande du président, la secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications par intérim vérifie que le quorum est atteint. Le président ouvre la séance.

HEURE : 18:31

0.1 Reconnaissance du territoire

J'aimerais rendre hommage à l'existence des Premières Nations en reconnaissant que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier se trouve sur le territoire traditionnel de la Nation kanien'keha:ka ou Nation mohawk.

Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la Nation mohawk est membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Dans un esprit de vérité, de réconciliation et de collaboration, nous honorons notre relation avec les communautés autochtones et respectons l'histoire, la culture et les langues des premiers peuples du Canada.

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour
EC-230510-CA-0049

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que l'ordre du jour du 10 mai 2023 contenu au document n° EC-SWLSB-2023/05/10-CA-001 soit adopté sans modification.

Adoptée à l'unanimité

2.0 Approbation des procès-verbaux – 26 avril 2023

Approbation du procès-verbal du 26 avril 2023
EC-230510-CA-0050

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Tara Anderson que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 26 avril 2023, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification et exempté d'une lecture par la secrétaire générale.

Adoptée à l'unanimité

3.0 Affaires découlant du procès-verbal

Aucun dossier n'a été présenté.

4.0 Décisions du conseil

4.1 Ressources humaines

4.1.1 Abolition et création de postes 2023-2024 – personnel de l'entretien

En réponse à une question de la commissaire Donna Anber, la directrice générale indique que des discussions ont eu lieu avec le directeur du Service des ressources matérielles et du transport au sujet d'un poste de concierge (tâche à 28 heures) à l'école primaire d'Arundel, car la personne qui occupe ce poste est en congé et qu'il s'avère difficile de trouver un remplacement. Le concierge de l'école primaire de Morin-Heights assume actuellement les tâches de ce poste. Quatre postes de concierges mobiles ont été créés, mais avec la pénurie de main-d'œuvre, ces concierges occupent désormais des postes réguliers. Une demande de réunion avec le comité de répartition des ressources a été faite pour examiner les solutions possibles à ce manque de ressources. La sous-traitance sera envisagée en dernier recours. La commission scolaire communiquera avec sa ou son spécialiste pour examiner le plan de dotation pour le personnel de l'entretien et évaluer si la problématique est issue des horaires ou du besoin de formation supplémentaire.

Le directeur du Service des ressources matérielles et du transport fait savoir que les horaires inclus au plan de dotation pour le personnel de l'entretien ont été revus il y a deux ans avec la ou le spécialiste et que la tâche avait été ajustée à 28 heures pour représenter les besoins de l'école. Les horaires ont récemment été validés avec la ou le spécialiste et la ou le contremaître.

La commissaire Anick Brunet intègre la séance.

HEURE : 18:38

Abolition et création de postes 2023-2024

Personnel de l'entretien

EC-230510-HR-0051

ATTENDU QUE les besoins de chaque école et de chaque centre de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier sont réévalués tous les ans pour déterminer les postes à abolir, à maintenir ou à créer;

ATTENDU QUE le syndicat local du personnel de soutien manuel a été consulté relativement à l'abolition et à la création de postes dans les écoles et les centres de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation de la directrice du Service des ressources humaines, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à l'abolition ou à la création des postes suivants, en vigueur le 1^{er} juillet 2023, conformément à la convention collective de la FEESP-CSN :

| Classe d'emplois | Lieu de travail | % d'abolitions | % de créations | Différence |
|--|-------------------------------|----------------|----------------|------------|
| Ouvrière ou ouvrier d'entretien, classe II | École primaire Laurentia | 74,1935 % | 100 % | +25,8065 % |
| | École secondaire Laval Junior | | 38,7097 % | +38,7097 % |
| | École secondaire Laval Senior | 100 % | 61,2903 % | -38,7097 % |
| | École primaire Mountainview | | 12,9032 % | +12,9032 % |
| | École primaire Souvenir | 74,1935 % | 67,0968 % | -7,0967 % |

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 Abolition et création de postes 2023-2024 – personnel de soutien administratif

Abolition et création de postes 2023-2024

Personnel de soutien administratif

EC-230510-HR-0052

ATTENDU QUE les besoins de chaque école et de chaque centre de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier sont réévalués chaque année pour déterminer les postes à abolir, à maintenir ou à créer;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a approuvé les règles régissant la répartition des ressources proposées par le comité de répartition des ressources;

ATTENDU QUE le syndicat local du personnel de soutien administratif a été consulté relativement à l'abolition et à la création de postes dans les écoles et les centres de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation de la directrice du Service des ressources humaines, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à l'abolition ou à la création des postes suivants, en vigueur le 1^{er} juillet 2023, conformément à l'article 7-3.06 de la convention collective du SEPB-Québec-FTQ (section locale 577) régissant le personnel de soutien administratif :

| Classe d'emplois | Lieu de travail | % d'abolitions | % de créations | Différence |
|---|--|----------------|----------------|------------|
| Technicienne ou technicien en administration | École secondaire régionale Laurentian | 85,7143 % | 100 % | +14,2857 % |
| Acheteuse ou acheteur | Service des ressources matérielles | | 20 % | +20 % |
| Opératrice ou opérateur en informatique | Service des ressources informationnelles | | 100 % | +100 % |
| Technicienne ou technicien en informatique | Service des ressources informationnelles | | 200 % | +200 % |
| Technicienne ou technicien en informatique, classe principale | Service des ressources informationnelles | 200 % | | -200 % |
| Technicienne ou technicien en documentation | École secondaire régionale Laurentian | 42,8571 % | | -42,8571 % |
| | École secondaire de Rosemère | 28,5715 % | | -28,5715 % |
| Secrétaire de gestion | CDC Vimont | | 100 % | +100 % |
| Agente ou agent de bureau, classe II | CDC Vimont | 71,4286 % | 100 % | +28,5700 % |
| | CDC Vimont | 100 % | | -100 % |
| | École secondaire régionale Laurentian | | 57,1429 % | +57,1429 % |
| | Services pédagogiques | 100 % | | -100 % |
| | École secondaire de Rosemère | | 38,5714 % | +38,5714 % |
| | École primaire Souvenir | 57,1429 % | 42,8571 % | -14,2858 % |
| Agente ou agent de bureau, classe I | Service des ressources financières | 100 % | | -100 % |
| Agente ou agent de bureau, classe principale | Service des ressources humaines | | 64,2857 % | +64,2857 % |
| Technicienne ou technicien en loisir | École secondaire régionale Laurentian | | 80 % | +80 % |
| Secrétaire | CDC Lachute | 60 % | 80 % | +20 % |
| | Service des ressources financières | | 100 % | +100 % |
| Surveillante ou surveillant d'élèves | CDC Vimont | 85,7143 % | 100 % | +14,2857 % |
| | École secondaire de Joliette | | 42,8571 % | 42,8571 % |
| | École secondaire régionale Laurentian | | 42,8571 % | 42,8571 % |

Adoptée à l'unanimité

Les commissaires-parents Chloée Alary et Stéphane Henley intègrent la séance.

Heure : 18:41

4.1.3 Abolition, création et maintien de postes 2023-2024 – personnel professionnel

En réponse aux questions de la commissaire Donna Anber, la directrice du Service des ressources humaines apporte les précisions suivantes :

- Le poste de conseillère ou conseiller d'orientation qui a été aboli sera remplacé par celui de conseillère ou conseiller en formation scolaire.
- La situation concernant l'embauche de psychologues demeure au statu quo.

La commissaire Melissa Wall, le directeur des Services pédagogiques et le directeur du Service des ressources financières intègrent la séance.

HEURE : 18:43

- Il demeure très difficile de pourvoir les postes de psychologues vacants, mais la commission scolaire continue ses efforts de recrutement par l'entremise de salons de l'emploi, de publicités et des divers ordres des psychologues.
- Nous étudions d'autres types de postes qui ne sont pas considérés comme des psychologues, mais qui pourraient disposer d'outils semblables pouvant s'avérer avantageux pour la commission scolaire dans la présente situation.
- Si les tentatives de recrutement actuelles s'avèrent infructueuses, le Service des ressources humaines travaillera avec les Services pédagogiques pour trouver une solution.

Abolition, création et maintien de postes 2023-2024

ATTENDU QUE les besoins de chaque école et de chaque centre sont réévalués tous les ans pour déterminer les postes à abolir, à maintenir ou à créer;

Personnel professionnel

ATTENDU QUE le Service des ressources humaines a consulté le personnel d'encadrement concerné sur la poursuite de projets spéciaux pour le personnel professionnel;

EC-230510-HR-0053

ATTENDU QUE le syndicat du personnel professionnel a été consulté sur les effets de la modification des exigences de ses écoles et de ses centres;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Barbara Barrasso que, sur recommandation de la directrice du Service des ressources humaines, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à l'abolition, à la création et au maintien des postes suivants, en vigueur le 1^{er} juillet 2023, conformément à l'article 5-4.11 de la convention collective régissant le personnel professionnel affilié à la Centrale des syndicats du Québec représentée par la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec :

Postes abolis

| École/centre/service | Poste | % | Description | Date de fin |
|----------------------|---|-------|---------------------------|--------------|
| CDC Vimont | Conseillère ou conseiller d'orientation | 100 % | Poste actuellement vacant | 30 juin 2023 |

Postes créés

| École/centre/service | Poste | % | Description | Date d'entrée en fonction |
|-------------------------------|---|-------|--|---------------------------|
| CDC Vimont | Conseillère ou conseiller en formation scolaire | 100 % | | 11 mai 2023 |
| École secondaire Laval Junior | Agente ou agent d'administration | 100 % | Création suivant l'abolition d'un poste de cadre | 28 novembre 2022 |

Projets spéciaux devenant des postes réguliers

| École/centre/service | Poste | % | Description | Date de début du projet | Proposition |
|----------------------|----------------------------------|-------|---|-------------------------|---|
| CDC Vimont | Agente ou agent de développement | 100 % | Sensibilisation communautaire en matière de formation professionnelle | 9 octobre 2020 | Projet maintenu – 4 ^e année = poste régulier |

Adoptée à l'unanimité

La directrice du Service des affaires scolaires et de l'organisation scolaire et la coordonnatrice des communications intègrent la séance.

HEURE : 18:46

4.2 Ressources matérielles et transport

4.2.1 Participation à un appel d'offres du CAG – services d'une agence de sécurité

Participation à l'appel d'offres public du CAG

ATTENDU QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) lancera bientôt l'appel d'offres public n° 2023-7553-50 pour les services d'une agence de sécurité;

Services d'une agence de sécurité

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite participer à cet appel d'offres concernant un contrat de cinquante-six (56) mois, y compris deux (2) périodes de renouvellement de douze (12) mois chacune, qui sera octroyé par le CAG;

EC-230510-MR-0054

ATTENDU QUE le *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics* exige l'autorisation du dirigeant pour tous les contrats de nature répétitive dont la durée attendue, incluant tout renouvellement, est de plus de trois (3) ans;

ATTENDU QUE, conformément au Règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*, le comité exécutif peut autoriser l'octroi d'un contrat dont la durée prévue est supérieure à trois (3) ans, mais inférieure à cinq (5) ans;

ATTENDU QUE le coût estimé pour les services d'une agence de sécurité pour la commission scolaire est estimé à 80 000,00 \$, avant les taxes, pour la durée du contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à l'appel d'offres public du CAG n° 2023-7553-50 pour les services d'une agence de sécurité;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tout document concernant la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à cet appel d'offres public.

Adoptée à l'unanimité

4.2.2 Honoraires professionnels – architecture – rénovation des blocs sanitaires – école secondaire de Rosemère

Honoraires professionnels

ATTENDU l'adoption par le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier de la résolution n° CC-210623-MR-0144 et l'adoption par le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier de la résolution n° EC-210820-MR-0007 approuvant la liste des firmes professionnelles retenues pour réaliser des projets de rénovation au cours des trois (3) prochaines années;

Architecture

Rénovation des blocs sanitaires

École secondaire de Rosemère

ATTENDU QUE la firme d'architecture Arcand-Laporte-Klimpt, Architectes S.E.N.C.R.L., la firme retenue pour fournir des services d'architecture pour la rénovation des blocs sanitaires à l'école secondaire de Rosemère, avait initialement soumis des honoraires professionnels de 64 365,16 \$, avant les taxes, ou de 68 797,83 \$, taxes nettes, ne comprenant pas les frais de supervision des travaux de construction;

EC-230510-MR-0055

ATTENDU QU'à la suite de l'octroi du projet à Construction Larco Inc., pour la première phase de ce projet, la firme d'architecture a révisé ses honoraires pour y inclure la supervision des travaux de construction;

ATTENDU QUE le comité exécutif a adopté la résolution n° EC-220427-MR-0045 pour augmenter les honoraires totaux de la firme architecturale à 96 258,06 \$, avant taxes, ou à 102 887,11 \$, taxes nettes;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé concernant la deuxième phase du projet de rénovation des blocs sanitaires;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° CC-230329-MR-0091 octroyant à Groupe Piché Construction Inc. le contrat de la deuxième phase de construction du projet de rénovation des blocs sanitaires;

ATTENDU QUE, en raison de ces honoraires supplémentaires pour la deuxième phase de ce projet, les honoraires professionnels de la firme Arcand Laporte Klimpt Architectes S.E.N.C.R.L. sont passés de 96 258,06 \$, avant les taxes, ou 102 887,11 \$, taxes nettes, à 128 311,14 \$, avant les taxes, ou 137 147,61 \$, taxes nettes;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'augmentation des honoraires professionnels présentés par la firme Arcand Laporte Klimpt Architectes S.E.N.C.R.L., qui sont passés de 96 258,06 \$, avant les taxes, ou 102 887,11 \$, taxes nettes, à 128 311,14 \$, avant les taxes, ou 137 147,61 \$, taxes nettes;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tous les documents ayant trait aux honoraires professionnels susmentionnés.

Adoptée à l'unanimité

5.0 Points d'information

Il n'y a aucun point d'information.

6.0 Questions diverses

Il n'y a aucune question diverse.

7.0 Clôture de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Tara Anderson que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

HEURE : 18:50

PROCHAINE SÉANCE → ORDINAIRE → 21 juin 2023